

Le budget—M. Demers

Turner), le lundi 19 février 1973, est tenu par la grande majorité des analystes financiers comme un chef-d'œuvre.

Ce budget a pour but primordial d'enrayer le chômage. Mais ce qui fait sa force, et ce qui surprend le plus les analystes financiers, c'est qu'en plus d'enrayer le chômage, il diminue grandement les effets de l'inflation.

Ordinairement, dans le contexte économique nord-américain, lorsqu'on réduit le chômage, on accroît l'inflation. Et en diminuant l'inflation, on crée plus de chômage.

En accordant des réductions d'impôt aux citoyens à faible revenu et à revenu moyen, le budget donne un plus grand pouvoir d'achat aux Canadiens. Et par le fait même, nos entreprises devront produire plus et nécessiteront plus de main-d'œuvre.

Voici ce que j'admire plus particulièrement dans ce budget: les diminutions d'impôt profiteront également à la classe moyenne. Au Canada, on pense souvent à la classe moyenne, mais malheureusement, chaque fois que l'on y pense, c'est pour lui imposer des impôts, des taxes indirectes et des taxes municipales et scolaires.

Je connais même des administrateurs qui cherchent d'autres moyens pour taxer les citoyens encore plus dans l'avenir. Cette classe moyenne que forment les travailleurs compose la plus grande partie de Duvernay. Il s'agit de gens qui apportent une contribution très élevée à tous les échelons de l'économie canadienne.

Enfin, par la présentation de ce budget, le ministre des Finances a démontré que cette classe moyenne représente également la majorité silencieuse et surtaxée, à un point tel que plusieurs travailleurs se découragent de voir une si grande partie de leurs longues heures de travail grevée de taxes de toutes sortes.

Il faut garder à l'esprit que toute notre économie repose sur cette classe moyenne, et que l'on doit l'encourager du mieux que l'on peut. C'est grâce à elle que notre produit national brut est si élevé et que nous pouvons améliorer les mesures sociales telles que les pensions de sécurité de la vieillesse, des prestations d'assurance-chômage, les allocations de bien-être social, etc.

Je disais tantôt que ce budget visait également à enrayer en partie l'inflation.

En effet, en réduisant la taxe de vente sur plusieurs produits, et plus particulièrement sur les vêtements d'enfants et les chaussures de toutes sortes pour les jeunes, on en arrive à une réduction appréciable du coût de la vie pour les familles.

Il est vrai que j'aurais préféré qu'on accorde une augmentation des allocations familiales, mais la suppression de cette taxe de vente équivaut à une augmentation indirecte de ces allocations.

Le budget prévoit également pour le contribuable canadien une diminution d'impôt variant entre \$100 et \$500 par année. Cette réduction d'impôt, tout en procurant un pouvoir d'achat plus considérable, contribuera à diminuer un peu les augmentations de salaires, cause première de l'inflation au pays.

Il est également prévu une diminution des taux d'impôt correspondant chaque année au pourcentage d'inflation, mesure qui, à mon avis, va freiner le plus efficacement la poussée inflationniste, et je m'explique.

Vers les années 1958-1959, un ouvrier de la construction gagnait en moyenne \$100 par semaine, alors que maintenant, le taux horaire est passé à un peu plus de \$5, pour des semaines de 40 heures, ce qui fait que les salaires présents sont d'un peu plus de \$200 par semaine. Donc, en

14 ans, les salaires de ces employés ont doublé, pour passer de \$5,200 à \$10,400 par année. Après avoir payé l'impôt sur le salaire de \$5,200, il restait à un ouvrier marié sans enfant un pouvoir d'achat de \$4,300. Aujourd'hui, avec un salaire de \$10,400, le pouvoir d'achat, dans le même cas, n'est que de \$8,100. Les salaires ont donc doublé, et l'impôt dû aux taux croissants a augmenté de \$500 de plus que le double.

On peut donc voir, par ces calculs, que la table progressive des impôts a grandement contribué à l'inflation depuis une décennie. Ceci démontre que depuis 13 ou 14 ans, l'augmentation du taux d'impôt a contribué pour environ 20 p. 100 à augmenter l'inflation au pays.

C'est pour atténuer cet effet que le taux d'impôt sur le revenu des particuliers sera indexé à partir du 1^{er} janvier 1974, en vue de mettre fin à l'érosion du pouvoir d'achat.

Je voudrais également faire remarquer qu'une autre cause de l'inflation c'est que les conventions collectives donnent depuis les dix dernières années...

Puis-je signaler qu'il est 10 heures, monsieur le président?

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'EXCLUSION DE LA BASE DE GAGETOWN DE L'AFFECTATION DE CERTAINS CRÉDITS

[Traduction]

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, le 22 janvier, j'ai demandé au ministre de la Défense nationale, (M. Richardson) s'il pouvait dire à la Chambre pourquoi la base de Gagetown au Nouveau-Brunswick ne figurait pas au nombre des 40 bases qui doivent se partager le montant de 13.3 millions de dollars attribué aux projets fédéraux devant impliquer un fort coefficient de main-d'œuvre. J'ai fait valoir précédemment mon inquiétude au sujet de l'accroissement du taux de chômage au Nouveau-Brunswick, particulièrement alarmant dans ma propre circonscription de York-Sunbury. Le plus gros employeur de main-d'œuvre non qualifiée et semi-qualifiée au Nouveau-Brunswick est l'établissement militaire le plus important au Canada, la base de Gagetown.

Je crois que les autorités de la base de Gagetown ont demandé plusieurs centaines de milliers de dollars en vertu du programme de travaux d'hiver afin de procéder à des travaux dont le besoin se faisait sentir pour l'entretien des immeubles du ministère de la Défense, et notamment des logements des militaires et de leurs familles. Je voudrais demander au ministre de la Défense nationale pourquoi, alors que le chômage est si élevé dans cette région et que ce serait manifestement du gaspillage de laisser des biens de valeur se déprécier, il met Gagetown au rang des rares bases militaires qui ne recevront aucune subvention quand on distribuera ces 13.3 millions de dollars.

Comme le programme de travaux proposé par la base de Gagetown comprenait une forte part de travaux de main-d'œuvre relatifs à des salles d'exercice et à d'autres immeubles de la Défense répartis dans tout le Nouveau-Brunswick, il semble que d'autres localités défavorisées